

Module 3

Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Connaissances de base sur le VIH et réduction de la stigmatisation en milieu de soins

Objectifs du module

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Module 1

Les participants seront capables :

- de donner un aperçu de la situation épidémiologique du pays et dans le monde
- d'exposer les modes de transmission du VIH et les grandes lignes de la prévention
- de mettre en œuvre la prophylaxie post-exposition au VIH en milieu de soins

Module 2

Les participants seront capables :

- de décrire l'histoire naturelle de l'infection à VIH
- d'exposer les principales circonstances de la découverte de l'infection à VIH
- de décrire quelques manifestations cliniques de l'infection à VIH/sida

Module 3

Les participants seront capables :

- de citer les techniques pour le diagnostic biologique de l'infection à VIH
- d'argumenter sur la nécessité du respect de l'éthique et de la confidentialité en milieu de soins
- de citer les interventions permettant de réduire la stigmatisation et la discrimination liée au VIH dans les établissements de soins

Module 4

Les participants seront capables :

- d'informer une personne vivant avec le VIH sur l'organisation de la prise en charge dans le pays
- d'informer une personne vivant avec le VIH sur les principes de la prise en charge
- de présenter aux parents les modalités de la prise en charge de leur nouveau-né, nourrisson ou enfant infecté par le VIH
- d'argumenter sur la nécessité d'une observance optimale du traitement antirétroviral

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Module 1

Les participants seront capables :

- de donner un aperçu de la situation épidémiologique du pays et dans le monde
- d'exposer les modes de transmission du VIH et les grandes lignes de la prévention
- de mettre en œuvre la prophylaxie post-exposition au VIH en milieu de soins

Module 2

Les participants seront capables :

- de décrire l'histoire naturelle de l'infection à VIH
- d'exposer les principales circonstances de la découverte de l'infection à VIH
- de décrire quelques manifestations cliniques de l'infection à VIH/sida

Module 3

Les participants seront capables :

- de citer les techniques pour le diagnostic biologique de l'infection à VIH
- d'argumenter sur la nécessité du respect de l'éthique et de la confidentialité en milieu de soins
- de citer les interventions permettant de réduire la stigmatisation et la discrimination liée au VIH dans les établissements de soins

Module 4

Les participants seront capables :

- d'informer une personne vivant avec le VIH sur l'organisation de la prise en charge dans le pays
- d'informer une personne vivant avec le VIH sur les principes de la prise en charge
- de présenter aux parents les modalités de la prise en charge de leur nouveau-né, nourrisson ou enfant infecté par le VIH
- d'argumenter sur la nécessité d'une observance optimale du traitement antirétroviral

Approches pour le conseil et le dépistage du VIH

Objectifs

Après cette section, les participants seront capables :

- de définir les différentes approches pour le conseil et le dépistage du VIH et leurs buts et objectifs**
- d'expliquer la différence entre les approches du dépistage du VIH à l'initiative du prestataire et à l'initiative du client**
- d'examiner l'efficacité renforcée du dépistage et du conseil volontaire pour le VIH par rapport au dépistage obligatoire**

Questions d'éthique pour le dépistage et le conseil en matière de VIH

- Responsabilité
- Compétences
- Consentement éclairé
- Vie privée et confidentialité
- Droit de refus
- Pratiques non discriminantes
- Aider les personnes qui ont des pratiques illégales au regard de la législation nationale/locale (prostitution, consommation de drogues, homosexualité)

Qualités d'un bon conseiller

- Respecter la confidentialité
- Être sincère
- Être à l'écoute
- Garder un regard positif en toutes circonstances
- Croire le patient
- Tenir compte de la culture
- Être honnête
- Faire preuve de patience
- Parler librement
- Éviter le ton moralisateur
- Avoir de l'empathie
- Être bien informé

Catégories pour le dépistage du VIH

- 1. Conseil et dépistage volontaire**
- 2. Conseil et dépistage à l'initiative du soignant**
- 3. Dépistage diagnostique**
- 4. Dépistage obligatoire**
- 5. Dépistage pour la recherche et la surveillance**
- 6. Auto-dépistage**

1. Dépistage obligatoire

- **Dépistage obligatoire du VIH recommandé dans certaines situations spéciales :**
 - Sang destiné à la transfusion ou à la fabrication de produits sanguins
 - Avant toutes les procédures impliquant un transfert de fluides corporels ou de parties du corps (insémination artificielle, greffes de cornée, sperme et greffes d'organe)

1. Dépistage obligatoire

- Le dépistage obligatoire du VIH est parfois réalisé :
 - pour les demandeurs de visa, à des fins d'immigration
 - avant une embauche
 - pour l'évaluation médicale régulière du personnel militaire
 - pour les assurances médicales
 - pour certaines populations (travailleurs du sexe, hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, personnes qui s'injectent des drogues)

Il n'existe aucune justification de santé publique pour le dépistage obligatoire

- Des études et l'expérience en santé publique montrent que :
 - le dépistage obligatoire du VIH est contre-productif car il tend à marginaliser les individus exposés à un risque élevé d'infection par le VIH (pas d'accès aux programmes d'éducation et de conseil)
 - le dépistage du VIH réalisé de façon volontaire et avec des conseils appropriés est plus à même d'encourager un changement de comportement que le dépistage obligatoire

Il n'existe aucune justification de santé publique pour le dépistage obligatoire

- Le dépistage obligatoire du VIH entache la crédibilité des services de santé
- Le dépistage obligatoire du VIH crée un faux sentiment de sécurité au sein de la population générale (à savoir que, comme toutes les personnes infectées par le VIH sont connues, il est inutile de prendre les précautions nécessaires)
- Le dépistage obligatoire du VIH constitue un gaspillage des ressources et est inexact (« fenêtre sérologique »)

Dépistage obligatoire

- Le dépistage obligatoire du VIH n'est efficace ni au niveau de la santé publique, ni au niveau éthique
 - Il ne tient pas compte du choix des individus et il viole les principes, tels que le droit à la vie privée, et les devoirs d'ordre éthique pour obtenir le consentement éclairé et maintenir la confidentialité
 - Fardeau du coût

L'ONUSIDA et l'OMS ne soutiennent pas le dépistage obligatoire des individus pour des motifs de santé publique (à l'exception du dépistage des donneurs de sang, de sperme et d'organes)

2. Conseil et dépistage volontaire

- **Également connu sous le nom de « Conseil et dépistage à l'initiative du patient »**
- **Modèle classique, « Participation »**
- **Processus actif individuel d'un individu pour se soumettre à un dépistage du VIH afin de connaître son statut VIH**
- **Consentement éclairé et confidentialité**
- **Dépistage anonyme possible**
- **Essentiels à l'efficacité de la prévention du VIH**

2. Conseil et dépistage volontaire « Vous pouvez le faire partout ! »

- Sites fixes, sites indépendants
- En établissement de santé : centre pour les IST, la tuberculose, centre de soins
- Conseil et dépistage volontaire mobile/de proximité (tout spécialement dans les zones rurales)
- Au niveau de la communauté (écoles, universités, clubs de jeunes)
- Lieu de travail (usines, bureaux)
- À domicile (initiatives de dépistage « porte à porte »)
- Ciblé (principales populations exposées à un risque accru)

3. Conseil et dépistage à l'initiative du soignant

- Proposition « systématique » du dépistage du VIH par les soignants
- Patients asymptomatiques
- Droit de refus garanti => « Non-participation »

3. Conseil et dépistage à l'initiative du soignant

- **Contexte :**
 - Dans le contexte de la grossesse (pour proposer une prévention de la transmission mère/enfant par traitement antirétroviral)
 - Dans les centres de traitement des infections sexuellement transmissibles (IST)
 - Dans les établissements de soins communautaires et cliniques
 - Dans les services de prise en charge de l'injection de drogues, le service des urgences dans les hôpitaux, les services de médecine interne dans les hôpitaux, les cabinets médicaux...

Conseil et dépistage à l'initiative du prestataire de soins pour les femmes enceintes

- L'identification précoce de l'infection par le VIH chez une femme enceinte lui permet de participer à des programmes de prévention de la transmission mère-enfant (PTME) en :
 - maintenant ou en améliorant son état de santé grâce à un accès continu aux soins, traitement et soutien
 - réduisant le risque de transmission du virus à son partenaire qui peut être séronégatif
 - bénéficiant de toutes les interventions PTME disponibles afin de réduire le risque de transmission du virus au bébé.

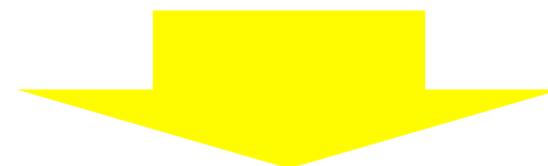
Transmission du VIH pendant la grossesse, l'accouchement, le travail et l'allaitement

Sans intervention :

- 5 à 15 % des femmes infectées par le VIH transmettront le virus à leur nouveau-né au cours de la grossesse
- 10 à 15 % des femmes transmettront le virus au cours du travail et de l'accouchement
- 5 à 20 % des autres nouveau-nés seront infectés par le VIH au cours de l'allaitement



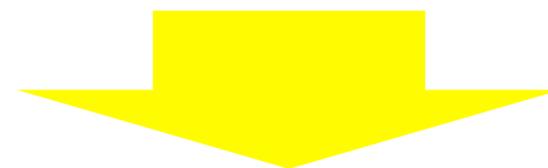
Jusqu'à 45 % des nouveau-nés seront infectés par le VIH



- Les interventions incluses dans l'ensemble de mesures de prévention de la transmission mère/enfant (PTME) permettent de réduire ce risque à moins de 2 %

Rôle du conseil et du dépistage du VIH pour les femmes enceintes

- Identifier les femmes ayant besoin des services de PTME
- Donner aux professionnels de la santé l'opportunité de proposer des services de PTME



La détermination du statut VIH d'une femme enceinte constitue le point de départ des interventions PTME

Conseil et dépistage du VIH à l'initiative du soignant

- **Les patients ne doivent pas être soumis à un test de dépistage du VIH :**
 - contre leur volonté
 - à leur insu
 - sans informations adéquates
 - sans recevoir leurs résultats de test
 - sans lien avec les services nécessaires

4. Dépistage diagnostique du VIH

- **Signes ou symptômes correspondant à une maladie associée au VIH ou au sida**
- **Objectif : faciliter le diagnostic clinique et la prise en charge (il est nécessaire de connaître le statut VIH pour avoir un traitement optimal)**
- **Les conditions de confidentialité fondamentales, le consentement et le conseil s'appliquent (sauf en cas de perte de connaissance du patient)**

5. Auto-dépistage

Avantages :

- Possibilité d'augmenter les connaissances sur le statut VIH
- Meilleure confidentialité
- Plus grande commodité
- Autonomie et autonomisation
- Possibilité de réduire la stigmatisation
- Requier moins de ressources de la part du système de santé

Mises en garde :

- Plus grand risque de résultats inexacts (il est essentiel de répéter le dépistage de tous les résultats positifs pour obtenir des informations exactes)
- Séquelles psychologiques (le dépistage n'est pas associé à un conseil)
- Il est plus difficile de l'associer à des services par la suite
- Contrainte éventuelle/utilisation non éthique
- Élimination en toute sécurité